MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025 - 156

Approuvant la signature d'un marché de fournitures scolaires, administratives et de loisirs créatifs à destination des services et des écoles de la ville

Lot n° 2 - Fournitures de loisirs créatifs

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L2124-1;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT que le marché en cours concernant l'acquisition de fourniture scolaire et administratives est arrivé à terme ;

CONSIDERANT que la commune doit donc désigner un nouveau titulaire dudit marché ;

CONSIDERANT qu'à l'issue d'une mise en concurrence adaptée, l'offre de la société PL DIFFUSION a été jugée la mieux disante au regard des critères énoncés dans le cahier des charges pour le lot 2 – Fournitures de loisirs créatifs ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un marché de fournitures scolaires, administratives et de loisirs créatifs à destination des services et des écoles de la ville est signé avec la société PL DIFFUSION, sise 67 rue de Montgeron à YERRES (91330) pour le lot 2 – Fournitures de loisirs créatifs.

ARTICLE 2
Le montant maximum annuel pour ce marché est fixé à 27 000€ HT.
La durée du marché est fixée à 4 ans.

ARTICLE 3
La dépense sera inscrite au Budget Ville.

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 29 juillet 2025

Le Maire
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20250729-DEC2025-156-AU
Date de télétransmission : 30/07/2025
Date de réception préfecture : 30/07/2025